



Parti socialiste
jurassien



Commune mixte de
Haute-Sorne

Groupe socialiste Question écrite

n° 15

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Chers (ères) collègues,

Pour les propriétaires, la taxe des digues a été introduite par règlement de manière uniforme sur la commune. Elle a été fixée à 0.25‰ de la valeur officielle. Globalement, cette taxe est supérieure à celles prélevées auparavant dans les différents villages.

L'enveloppe sera donc supérieure à celle que nous pouvions obtenir par les règlements antérieurs. La taxe a été estimée sans recul particulier et sans que nous ayons déterminé de manière précise le besoin.

La commune risque donc d'encaisser une somme supérieure aux besoins réels liés aux travaux des digues. Du coup, des provisions pourraient être faites. Si un fonds se constitue ainsi, autant alors en utiliser l'argent à disposition. Telle pourrait être la tentation.

Or, nous savons que des projets devront être menés en termes de prévention des crues notamment.

La taxe annuelle devrait permettre de financer les coûts récurrents pour les travaux des digues en fonction des besoins calculés et déterminés à l'avance. Une planification devrait donc être réalisée pour que la taxe couvre ce besoin uniquement.

Cette taxe pourrait ensuite être adaptée en fonction des projets d'envergure et de leur planification dans le temps.

Il en va de même pour la taxe relative à l'entretien des ouvrages collectifs et chemins. Une question orale a été posée au dernier conseil général. Depuis la réception de la récente facture sur la taxe des chemins, d'autres réactions sont parvenues à notre groupe.

Pour ce compte de services aussi, il conviendrait de planifier les travaux annuels à réaliser et le coût qu'ils engendrent sur l'ensemble du territoire de la commune. Le besoin ainsi défini permettrait de calculer au plus juste la taxe à percevoir.

Quels éclaircissements le conseil communal peut-il nous donner sur ces deux taxes ?

Y-a-t-il des démarches en cours qui permettraient de planifier les tâches récurrentes à réaliser et leurs coûts ?

Existe-t-il une planification mise en place qui permettrait de percevoir une taxe calculée au plus juste qui, d'une part, couvrirait les besoins courants et, d'autre part, dégagerait la marge nécessaire pour réaliser les projets d'envergure ?

Je remercie le conseil communal pour ses réponses.

Groupe PS
Patrick Ballaman
15.12.,2015